

**Monsieur Eric Berroche**  
**Adjoint au Maire,**  
**Délégué aux Quartiers**  
**Le Blosne et Bréquigny**

Le 17 avril 2014

**Président du Groupe Communiste**

Téléphone : 02 23 62 13 80

Télécopie : 02 23 62 13 89

e.berroche@ville-rennes.fr

## Conseil Municipal du 17 avril 2014

---

### Intervention d'Eric Berroche

La délibération, et c'est bien normal, rend public le montant des indemnités brutes attribuées aux élus de notre nouveau conseil municipal dans le strict respect des dispositions prévues par la loi.

Mais restituée sans explication, cette délibération peut légitimement interroger nos concitoyens.

Il me paraît donc utile, en sollicitant le principe de totale transparence et en refusant toute approche démagogique, d'être précis sur la réalité des montants nets et sur leur nécessité.

Élus de la majorité, notre responsabilité nous engage auprès de tous les Rennais à mettre en œuvre l'ensemble du programme de la liste conduite par Nathalie Appéré.

Nos responsabilités, certes passionnantes sont aussi très exigeantes: elles sollicitent une importante disponibilité, une totale implication.

Les contraintes liées à ces responsabilités, dans la diversité de nos situations, nous conduisent souvent à suspendre ou réduire nos activités professionnelles.

Les indemnités servent à compenser partiellement ou totalement d'importantes pertes de salaire.

Elles sont bien utiles également pour corriger les lacunes du statut de l' élu dans le domaine de la protection sociale et surtout des cotisations retraite.

Un élu qui exerce ses fonctions sérieusement, un élu totalement impliqué, s'expose donc à cette réalité.

Vous me permettez de l'illustrer par des faits, concrets et précis.

Comme je n'ai personnellement jamais eu la moindre prévention à communiquer la rémunération que je perçois au titre de mon travail d'ouvrier, je n'en ai pas davantage à être totalement transparent sur l'indemnité que je perçois au titre de mon mandat d'adjoint.

Ce matin, la presse a publié la rémunération brute, 2483,31€, que je percevais au titre de mes précédentes fonctions.

L'information est totalement exacte mais il me semble utile de dire que, déduction faite d'un certain nombre de prélèvements, dont ceux consacrés à la retraite et au paiement de l'impôt, l'indemnité nette versée est précisément de 977,08.

D'autres élus, nombreux ici, pourraient très concrètement restituer des situations différentes mais qui révèlent toutes des réalités bien éloignées des commentaires et des postures populistes.

Par ailleurs, pour être tout à fait complet, il me paraît utile, de rappeler que les élus communistes reversent totalement leurs indemnités à leur parti. Cela permet notamment de mutualiser les sommes perçues et de compenser les situations de nos élus dont les indemnités sont plus faibles.

Il ne nous appartient pas de porter une appréciation sur la réalité de chaque situation d'élus ou sur les règles en usage dans les autres formations politiques.

Il nous apparaît cependant que cette question des indemnités, celle d'un statut de l'élus digne de ce nom, renvoie à la qualité du fonctionnement démocratique de nos institutions.

...et cela ne peut supporter aucune démagogie.